

au maréchal Bazaine. Je lui annonçai, dans les termes que je viens de dire, la nouvelle qui avait été reçue.

C'était le 2 septembre que cela se passait. Je revins à Metz; j'en donnai la nouvelle au général Coffinières, selon l'ordre que j'avais reçu du maréchal.

LE CAPITAINE VALDÉJO (101<sup>e</sup> de ligne) prend place à la barre.

M<sup>e</sup> LACHAUD. — Voulez-vous, monsieur le président, demander au capitaine Valdéjo si ce n'est pas à la fin de septembre qu'il est rentré à l'armée du Rhin; si, après avoir été fait prisonnier, il n'y est pas rentré à la suite d'un échange; si, en revenant, il n'a pas apporté des journaux, et s'il n'a pas communiqué au maréchal tout ce qu'il pouvait y avoir dans ces journaux.

M. LE CAPITAINE VALDÉJO. — J'étais, au commencement de la campagne, officier d'ordonnance du général de Faily, que j'ai suivi à Sedan et en captivité à Mayence. Quelques jours après, il y a eu un échange, et je revenais aux avant-postes à Moulins; j'amenais avec moi un détachement d'environ cent cinquante hommes, soldats et officiers de différents grades; je suis arrivé à Moulins le 21 au soir, à six heures et demie environ. J'ai été présenté à M. le général de Cissey, qui m'a fait donner un cheval pour aller à l'état-major général. J'avais, en partant de Mayence, acheté à la gare tous les journaux possibles, une quinzaine au moins. Le lendemain matin, à l'issue du rapport, j'ai été reçu par le maréchal Bazaine, qui m'a demandé quelques détails sur notre retraite à Sedan et sur mon séjour à Mayence.

Or, quelques jours avant mon départ, j'avais vu affiché à Mayence un télégramme où il était question d'une entrevue à Ferrières entre Jules Favre et M. de Bismark. Les journaux que je rapportais commentaient cette dépêche, et ils disaient en substance qu'il n'était pas probable que M. de Bismark voulût traiter avec ces gens-là, et que s'il voulait traiter avec quelqu'un, ce pouvait être tout au plus avec Bazaine, puisque l'empereur était prisonnier et que S. M. l'impératrice était hors de France. Le maréchal me dit : « Oui, j'ai lu cela dans les journaux que vous m'avez apportés. » Ensuite, le maréchal m'a demandé si j'avais vu le commandant Magnan, mon ami, avec lequel j'avais logé au camp de Châlons. Il était inquiet de lui; je ne l'avais pas vu. La conversation en est restée là.

J'ai encore à déposer sur un autre fait, au sujet d'un propos que les Allemands auraient tenu sur le maréchal Bazaine.

Il y avait à Mayence un officier d'origine française, comme l'indique son nom, M. de Chamhaud, aide de camp du commandant de Mayence, qui me disait : « Pourquoi donc, monsieur, voulez-vous aller à Metz? Bazaine sera pris bientôt; il ne peut plus rien faire. » Pour moi, ces propos ne me faisaient aucune impression; j'étais trop content de retourner à Metz pour y revoir mes camarades, et y retrouver mon régiment. Mais tous les officiers prussiens parlaient avec le plus grand respect du maréchal Bazaine.

Aux environs de Thiancourt, j'ai eu l'occasion de parler avec un commandant prussien qui protestait de beaucoup d'admiration pour les batailles livrées par le maréchal Bazaine. Cette admiration des officiers prussiens contrastait avec le mépris profond qu'ils avaient pour les hommes de la défense nationale. Ainsi encore, dans les brasseries, à Mayence, tous les officiers qui comprennent l'allemand peuvent se rappeler avoir entendu les buveurs de bière chanter : « O saint Gambetta, priez pour nous ! »

M. LE PRÉSIDENT. — Ne déposez, je vous le répète, que sur les faits qui intéressent la cause.

M. LE CAPITAINE VALDÉJO. — J'ai fini, monsieur le président.

LE COLONEL MARION. — (artillerie-pontonnières) remplace à la barre le capitaine Valdejo.

M<sup>e</sup> LACHAUD. — Je vous serais reconnaissant, monsieur le président, de demander à M. le colonel Marion de s'expliquer sur les ordres qui lui auraient été donnés vers le 13 août pour faire des reconnaissances de gués, des réparations aux ponts, s'il n'a pas eu occasion de faire à ce sujet un rapport au maréchal Bazaine, et quelles sont les observations qu'il lui a présentées.

M. LE COLONEL MARION. — Le 11 août, le lendemain de mon retour de Forbach, je reçus du général Soleille l'ordre de faire la reconnaissance des gués des deux bras de la Moselle au-dessous de Metz.



PATTÉE,  
préposé des douanes.

HIÉGEL,  
douanier.

BRAIDY,  
garde-forestier.

Après l'affaire de Saint-Privat, c'est-à-dire le 20, je reçus l'ordre de M. le général Soleille de construire un pont à Beaumont, et deux autres ponts, si la chose était possible, au-dessous du pont Tiffroy.

Ces ponts furent construits dans la journée même.

Le 28, je reçus de M. le général commandant la place l'ordre de construire deux ponts au-dessous de ceux-ci, et d'en jeter un troisième sur le petit bras de la Moselle.

Ces trois ponts, qui étaient établis à la date du 28 août, continuèrent à subsister jusqu'à la fin du blocus.

*La séance est suspendue.*

A la reprise, le capitaine de CHASSELOUP-LAUBAT (84<sup>e</sup> de ligne) est introduit.

M<sup>e</sup> LACHAUD. — Je vous prierai, monsieur le président, de vouloir bien demander à M. le capitaine de Chasseloup-Laubat si, le 7 octobre, pendant le combat de Ladonchamps, il n'a pas reçu des ordres de M. le maréchal Bazaine, et en quoi ces ordres consistaient.

M. LE CAPITAINE DE CHASSELOUP-LAUBAT. — Le 7 octobre, mon régiment était placé en arrière de Ladonchamps, lorsque le maréchal Bazaine me donna l'ordre de désigner une

compagnie pour aller la porter sur la lisière du bois qui se trouve entre Woippy et Sainte-Agathefin d'appuyer un bataillon qui était déployé en tirailleurs dans ce bois.

Nous étions couchés au bord de la route, sous une grêle de mitraille, lorsque notre attention fut attirée par un obus qui vint frapper un arbre au pied duquel se tenait M. le maréchal; nous fûmes saisis à la fois de crainte et d'admiration en voyant que ni lui ni son cheval ne bougèrent; c'est à ce point que mes hommes faisaient à ce sujet des réflexions, disant que le maréchal avait les oreilles bien bouchées; plusieurs exprimaient leur impression d'une manière plus caractérisée en s'écriant: « C'est égal, c'est un *dur à cuire!* »

Quelques instants après, nous enlevâmes la position.

M. le capitaine Gudin confirme la déposition du capitaine Chasseloup-Laubat.

M<sup>e</sup> LACHAUD. — Le témoin a-t-il jamais vu M. le maréchal dépasser les avant-postes français?

M. LE CAPITAINE GUDIN. — M. le maréchal, dans toutes ses courses, ne sortait jamais accompagné que d'un ou deux officiers d'ordonnance au plus, et ne prenait pour toute escorte que deux cavaliers et un brigadier. M. le maréchal n'a pas seulement visité les grand'gardes, il s'est souvent avancé jusqu'aux dernières sentinelles, pour examiner de plus près les positions de l'ennemi.

M. LE CAPITAINE DE MORNAY-SOULT. — M. le maréchal Bazaine sortait tous les jours; il montait à cheval, et souvent même il y restait fort longtemps et ne revenait qu'à la nuit. Sans cesse, j'ai eu l'honneur de l'accompagner, je puis affirmer que jamais M. le maréchal n'a dépassé les avant-postes français.

D'un autre côté, je dois dire que M. le maréchal, s'il rentrait parfois assez tard dans la soirée, n'est jamais sorti du quartier-général pendant la nuit. Le service des factionnaires était établi de telle façon qu'il était impossible à qui que ce fût de sortir sans être vu.

M. LE SOUS-LIEUTENANT DEUS (2<sup>e</sup> hussard). — En qualité de porte-fanion, j'accompagnais M. le maréchal. Je n'ai jamais vu qu'il ait dépassé les avant-postes français.

De plus, je n'ai jamais entendu dire par mes camarades qui étaient avant moi, que M. le maréchal eût dépassé les avant-postes.

M. LE SOUS-LIEUTENANT LAPOINTE (2<sup>e</sup> dragons). — M. le maréchal n'a jamais franchi les avant-postes; il s'avancait beaucoup; mais il n'a jamais dépassé nos lignes.

M. CHEVAL (militaire en retraite). — J'ai accompagné M. le maréchal à diverses reprises, c'était presque toujours pour visiter les avant-postes. Je suis certain qu'il n'a jamais franchi les lignes françaises.

M. LE LIEUTENANT ANGELINI (106<sup>e</sup> d'infanterie). — Jamais il ne m'a été rendu compte que le maréchal soit entré au quartier-général après six heures du soir (1); au commencement de septembre, il sortait très-souvent dans l'après-midi et revenait toujours pour dîner.

M. LE CHEF D'ESCADRON DANLOUX (2<sup>e</sup> chasseurs). — J'avais installé le bivouac de mon escadron à cinquante pas et en face de la grille de la maison où était installé le quartier-général.

Le maréchal était connu du dernier homme de nos escadrons, et j'estime qu'il était impossible qu'il sortit sans que nous en fussions prévenus par l'un ou par l'autre. Ce

(1) « D'un autre côté, je dois dire que le maréchal, s'il rentrait parfois assez tard dans la soirée, n'est jamais sorti du quartier-général pendant la nuit. » (Déposition de M. Mornay-Soult citée plus haut.)

bruit n'a jamais couru parmi nous. Mais il a pu se répandre dans Metz, où il ne manquait pas de révolutionnaires pour le propager.

Le général De Place est conduit à la barre.

M. LE PRÉSIDENT. — M. le défenseur demande s'il est à votre connaissance que le maréchal ait dépassé les avant-postes français?

M. LE GÉNÉRAL DE PLACE. — Un fait aussi extraordinaire et aussi anormal que celui-là n'aurait pas passé inaperçu; c'est littéralement, moralement et matériellement impossible.

M<sup>e</sup> LACHAUD. — Le témoin n'a-t-il pas envoyé, à la date du 17 octobre, à Moulins-lès-Metz, une lettre de M. Arnous-Rivière pour être remise au général Boyer aussitôt qu'il reviendrait, et, se souvient-il qu'à ce moment on attendait son retour?

M. LE GÉNÉRAL DE PLACE. — Précisément, j'ai prié M. Arnous-Rivière, sachant que le général Boyer était attendu et qu'il allait rentrer, de lui faire remettre un petit mot, lorsqu'il se présenterait à nos avant-postes; mais il ne s'agissait là que d'une lettre privée que je lui écrivais moi-même.

Cette lettre a paru en autographe dans le journal *l'Autographe*, et j'ai été fort étonné d'y rencontrer jointe cette appréciation parfaitement erronée, que j'avais dû être chargé de remettre au général Boyer une lettre du maréchal Bazaine, avec lequel je n'avais aucun rapport.

M. LE PRÉSIDENT. — Le service de l'introduction des parlementaires se faisait-il conformément aux règlements?

M. LE GÉNÉRAL DE PLACE. — Oui, monsieur le président, il se faisait de la manière la plus régulière; le service des avant-postes était exécuté si sévèrement, qu'il n'a jamais donné lieu à aucune plainte. Je ne comprends pas qu'on ait pu dire que ce service ait été très-mal fait, à moins qu'il ne s'agisse de personnes n'ayant jamais mis les pieds aux avant-postes.

M. LE PRÉSIDENT. — Comment expliquez-vous alors que le sieur Régnier, aussitôt après son introduction aux avant-postes, ait été conduit immédiatement au grand quartier-général?

M. LE GÉNÉRAL DE PLACE. — Je n'assistais pas à l'arrivée des parlementaires aux avant-postes. C'est le commandant de ces avant-postes qui peut expliquer ce qui s'est passé lorsque le sieur Régnier s'est présenté; mais il a dû être reçu comme tous les parlementaires; son arrivée a dû être précédée d'une sonnerie de trompette pour faire cesser le feu; il s'est passé ensuite un certain temps avant qu'il pût être introduit, puis il a dû être reçu par les officiers du quartier-général qui étaient aux avant-postes exprès pour remplir ce service.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne mettais pas en doute la sonnerie de trompette ni l'échange des formalités ordinaires entre les deux avant-postes, je vous demandais seulement, comme détail de service au point de vue du règlement, s'il n'avait pas été envoyé d'ordre spécial qui permit au sieur Régnier de franchir les lignes aussi facilement, et d'être conduit au quartier-général aussitôt son arrivée.

M. LE GÉNÉRAL DE PLACE. — Je répète que je n'assistais pas à l'arrivée du sieur Régnier, je ne puis donc en parler; mais, ce que je puis affirmer, c'est que les communications des parlementaires ont été faites de la manière la plus régulière, et conformément au règlement du service en campagne.

M. FABRE, LIEUTENANT-COLONEL D'ÉTAT-MAJOR. — J'ai été chef d'état-major de la division du général de Cissey depuis le 27 septembre jusqu'à la capitulation. Jamais, il ne m'a été rendu

compte que M. le maréchal Bazaine ait franchi les avant-postes, et du moment que ce compte ne m'a pas été rendu, c'est que le maréchal ne les a pas franchis, et n'a pu les franchir.

Nous savions exactement ce qui se passait à nos avant-postes, et comme notre service se faisait parfaitement bien, si M. le maréchal Bazaine avait passé, nous l'aurions su immédiatement. Le réseau était tellement serré, le service se faisait si bien, qu'il n'était pas possible de franchir les lignes sans notre permission. La nuit, nos avant-postes étaient tellement près, que, quand j'y allais, j'entendais parler allemand. Ainsi, il était naturellement impossible de passer au milieu de ce réseau sans qu'on s'en aperçût.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Le colonel était chef d'état-major de la 1<sup>re</sup> division du 4<sup>e</sup> corps, voudrait-il nous faire connaître si toutes les dispositions telles qu'elles sont décrites dans le règlement, en ce qui concerne le service des avant-postes, la manière dont les parlementaires doivent être reçus, ont été rigoureusement observées?

M. LE LIEUTENANT-COLONEL FABRE. — Elles ont toujours été rigoureusement observées. Seulement, il y avait en dehors de nous, pour le service des avant-postes et la réception des parlementaires, des officiers de l'état-major général qui prenaient le service le matin à Moulins.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Ainsi, le service était observé en ce qui concerne l'introduction des parlementaires dans les lignes?

M. LE LIEUTENANT-COLONEL FABRE. — Le service était parfaitement fait.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Et ensuite le parlementaire était introduit?

M. LE LIEUTENANT-COLONEL FABRE. — Quand le parlementaire se présentait, cela se passait comme il est prescrit pour le service en campagne.

M. MEYER, propriétaire (1). — Le 11 octobre, j'étais allé pendant la soirée du côté de la ferme Frescati. Arrivé au chemin de fer, un peu en avant de la baraque à niveau, j'entendis des pas de chevaux venant du côté de la Moselle. Je me cachai dans un ancien fossé entre le chemin de fer et la route. Je vis alors trois cavaliers. Lorsqu'ils furent arrivés à la hauteur du passage à niveau, j'entendis l'un d'eux dire : « C'est ici, maréchal, que nous devons mettre pied à terre. » Les cavaliers s'arrêtèrent un instant et mirent pied à terre. Une ordonnance s'avança, et prit la bride des chevaux. Des trois cavaliers, l'un était plus petit que les deux autres, il portait un uniforme militaire probablement, mais tellement sombre, que je n'ai rien pu distinguer; il avait un képi. Le second avait un chapeau mou, une redingote, et était enveloppé d'un cache-nez ou d'une cravate de fond clair. Le troisième, beaucoup plus grand, avait un costume militaire; on voyait reluire parfaitement bien des galons qui blanchissaient et même une bande à son pantalon.

Ces trois cavaliers causaient, mais je n'ai pu saisir leur conversation, quoique je ne fusse qu'à une vingtaine de pas; le piétinement des chevaux m'empêchait de les entendre. Ils se dirigèrent du côté de la route de Jouy, et j'entendis dans le lointain le bruit d'une voiture qui s'étant avancée, s'arrêta et parut retourner ensuite. L'ordonnance reconduisit les chevaux du côté de la ferme de Tourne-Bride, je me suis retiré pour rentrer à Metz.

M. LE PRÉSIDENT. — Était-on sur la rive gauche ou sur la rive droite?

M. MEYER. — C'était du côté de Frescati, de l'autre côté de la rivière.

M. PAQUIN, domicilié à Moulins-lès-Metz (Lorraine allemande), par la volonté de M. le

(1) Nous entrons ici dans la 8<sup>e</sup> et avant-dernière série (*Dernières négociations*).

maréchal Bazaine. (Nous reproduisons textuellement cet énoncé, d'après le dire du témoin.)

M. PAQUIN. — Le 7 septembre 1870, je me trouvais sur le pont de Moulins à Ars dans l'après-midi, lorsque vers deux heures ou deux heures et demie environ, le maréchal Bazaine passa sur le pont à côté de moi. Il était monté sur un cheval rouge, en petite tenue, avec un képi. Il y avait un militaire, un chasseur à cheval à ses côtés, et un trompette en avant. Il se dirigeait vers la route d'Ars. Je les suivis jusqu'aux postes avancés, c'est-à-dire jusqu'au cimetière de Moulins-lès-Metz.

J'ai vu le maréchal ainsi que le militaire qui était à ses côtés arriver aux lignes prussiennes. J'ai vu trois militaires prussiens venir à sa rencontre, et le maréchal Bazaine est entré dans les lignes; les autres militaires sont retournés dans les lignes françaises.

Le 22 septembre 1870, j'ai vu sur le pont de Moulins, entre deux et trois heures, venir le maréchal dans une voiture fermée, avec un militaire à ses côtés tenant un drapeau blanc, se dirigeant du même côté, vers les lignes d'Ars. Je suis resté sur le pont de Moulins jusqu'à six heures du soir, et je n'ai vu revenir personne.

Le 6 octobre 1870, j'ai vu, sur le pont de Moulins, venir le maréchal Bazaine en petite tenue. Je croyais qu'il venait sur le pont, mais il a tourné à droite, a pris le chemin de Sainte-Ruffine, s'est arrêté à la propriété de M. Buisson, au château, et est retourné sur le pont où nous étions. Une demi-heure environ après, vers quatre heures et demie, j'ai vu sur la route d'Ars venir une calèche fermée contenant trois individus en bourgeois, deux d'un âge mûr, portant des favoris grisonnant et le troisième plus jeune, imberbe. Ils causaient en allemand, et je n'ai pas compris ce qu'ils disaient. Sur le pont ils ont demandé à une jeune fille « M. Buisson? — C'est là. » Ils se sont arrêtés à la propriété de M. Buisson, ils ont sonné, un domestique est venu ouvrir la porte. La voiture et les hommes sont entrés dans le bâtiment.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Vous avez déposé dans l'instruction d'un autre fait dont vous ne parlez pas, relativement à un ordre d'éteindre les feux.

M. PAQUIN. — Le 22 septembre, le jour où M. le maréchal Bazaine allait à Ars en voiture, il y a eu un ordre de fermer les cabarets et d'empêcher la circulation dans la commune de Moulins, à partir de neuf heures du soir. Cet ordre m'a été confirmé après par l'adjoint de Moulins, qui faisait les fonctions de maire, en revenant de faire ma déposition chez le juge d'instruction de Nancy. Quelques jours après, un nouvel ordre prescrivait de fermer à huit heures au lieu de neuf, et enfin à sept heures.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Est-il à votre connaissance que le même ordre ait été donné à Moulins?

M. PAQUIN. — Cet ordre a été donné au maire par M. Arnous-Rivière.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez été soldat au 2<sup>e</sup> léger, avez-vous fait tout votre congé au régiment?

M. PAQUIN. — Oui, monsieur le président, sauf huit mois.

M. LE PRÉSIDENT. — Où avez-vous donc passé ces derniers huit mois?

M. PAQUIN. — En Suisse.

M. LE PRÉSIDENT. — Pendant votre congé?

M. PAQUIN. — Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous aviez alors une permission régulière?

M. PAQUIN. — J'avais quitté le corps.

- M. LE PRÉSIDENT. — Mais régulièrement?
- M. PAQUIN. — Non, monsieur le président.
- M. LE PRÉSIDENT. — C'est à la fin de votre congé?
- M. PAQUIN. — Dans la dernière année.
- M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu un congé de libération?
- M. PAQUIN. — Oui, monsieur le président, en 1853.
- M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas été inquiété?
- M. PAQUIN. — Non, monsieur le président.
- M. LE PRÉSIDENT. — Comment, il n'y a pas eu un ordre d'informer, vous n'avez pas passé devant un conseil de guerre?
- M. PAQUIN. — Non.
- M. LE PRÉSIDENT. — De quoi vous étiez-vous rendu coupable?
- M. PAQUIN. — J'avais donné un soufflet à mon sergent-major.
- M. LE PRÉSIDENT. — Et vous n'avez pas subi de peine disciplinaire! Vous n'avez pas été poursuivi?
- M. PAQUIN. — Non, c'était la dernière année de mon congé, et puis j'avais été provoqué.
- M. FOURNIER, ancien avoué à Metz. — Lors de la déclaration de guerre, j'habitais la campagne, à Jouy, village situé à dix kilomètres de Metz et à trois kilomètres du quartier général occupé par le prince Frédéric-Charles.
- Les vivres abondaient à partir de la fin d'août; notre village était rempli de magasins où se trouvaient des vivres de toute nature, en porcs et bestiaux.
- Presque sous les yeux du fort Saint-Quentin, dans une plaine située sur la rive gauche de la Moselle, il y avait des moutons par milliers, des bœufs par centaines, et on devait les voir du fort.
- Nous nous disions chaque soir, en pensant à la bonne ville de Metz et à l'armée qui manquait de vivres: Cette nuit, les Français viendront et enlèveront ces bestiaux; mais les nuits se succédaient et rien n'arrivait; les bestiaux continuaient à paître dans les prairies.
- Enfin, à la fin de septembre et dans les premiers jours d'octobre, les officiers allemands qui logeaient dans nos habitations, ne parlaient que de capitulation, de parlementaires; et ils disaient: « Metz se rendra bientôt. » Nous protestions de toutes nos forces; mais enfin le jour fatal est arrivé, et c'est de la bouche de nos ennemis que nous apprîmes la triste capitulation du 28 octobre.
- Ce n'est pas tout. Dans notre village, nous eûmes la poignante douleur de voir passer 53 drapeaux qu'on n'avait pas eu la patriotique pensée de détruire, et qui étaient portés en triomphe par des cheveu-légers au quartier général du prince Frédéric-Charles, à Corny.
- Je dois rendre compte encore d'une visite que j'ai faite avec des amis au château de Corny, longtemps après la capitulation du 28 octobre.
- Dans les premiers jours de novembre, dans la première quinzaine, je ne sais pas la date exacte, quelques-uns de nos amis, qui étaient restés avec nous à la campagne, nous proposèrent de visiter le parc et le château de Corny.
- Un domestique très-obligeant nous a montré les appartements du prince Frédéric-Charles. Nous allions nous retirer quand, tout à coup, il nous dit, et sans que nous ayons en rien provoqué cela: « C'est là que le prince Frédéric-Charles a reçu le maréchal Bazaine. » Un des assistants qui était là, lui dit: « Mais le connaissez-vous, ne vous trompez-vous pas? »

Il lui répondit: « Je ne me trompe pas, je l'ai vu deux ou trois fois. » Et il ajouta: « Le prince ne lui a pas fait beaucoup d'honneur, car il l'a conduit jusqu'à la porte de ce salon, et les officiers d'ordonnance l'ont conduit à sa voiture qui était là. — Mais le connaissez-vous bien? comment était-il habillé, et comment était sa voiture? — Il était en bourgeois, et sa voiture était un coupé, » nous répondit le domestique.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez recueilli ce récit d'un domestique?

M. FOURNIER. — Oui, monsieur le président, d'un domestique qui était au service de M. de Corny.

M. LE PRÉSIDENT. — Était-ce le domestique même qui affirmait avoir vu le maréchal?

M. FOURNIER. — Oui, monsieur le président, et sur une question faite par un des assistants, car nous en étions très-étonnés, le domestique a répété: « Oui, je le connais bien, je l'ai vu deux ou trois fois. »

M. LE PRÉSIDENT. — Y a-t-il des questions à adresser au témoin?

M<sup>e</sup> LACHAUD. — Le nom du domestique, s'il vous plaît?

M. FOURNIER. — Je ne le sais pas, je ne connais pas ce domestique.

M<sup>e</sup> LACHAUD. — Comment, pour un fait aussi grave, le témoin n'a-t-il pas pris le nom du domestique? Et comment n'a-t-il pas compris qu'il fallait le retrouver à un moment donné?

M. FOURNIER. — Je crois qu'il y a eu une confusion; sachant qu'il y avait un domestique de M. de Corny qui était cité, j'ai cru que c'était ce domestique, et c'est tout à l'heure seulement que j'ai appris que celui qui est cité n'est pas le domestique qui nous a répondu. Celui qui vient déposer est blond, tandis que l'autre est brun et a des couleurs.

M. LE PRÉSIDENT. — Celui qui va déposer connaissait-il l'autre domestique?

M. FOURNIER. — Oui, je le crois; on pourrait lui demander son nom. Du reste, je n'étais pas seul, nous étions six personnes, et je puis donner les noms des personnes qui m'accompagnaient.

M. DALLET, douanier à Nancy. — Les soldats d'artillerie m'ont dit plusieurs fois qu'ils avaient vu leur général aller en conférence avec le prince Frédéric-Charles, mais je n'ai pas pu donner les noms de ces soldats.

M. HOUSELLE, garde champêtre à Corny. — Vers le 18 octobre, à environ cinq heures du soir, j'étais sur le pas de ma porte, près de la route, il tombait de l'eau; j'ai vu venir un groupe de cavaliers du pont de Novéant. Les premiers étaient deux Prussiens, armés chacun d'un mousqueton à la main. Par derrière eux, à environ 20 mètres, venaient trois officiers français: le premier était le maréchal Bazaine; le second un officier supérieur; le troisième, je ne peux pas dire son grade. Ils étaient recouverts de manteaux noirs, et par derrière eux il y avait quatre cavaliers français recouverts de manteaux gris-blanc. Je les ai suivis jusqu'à la dernière rue de notre village, à gauche, qui conduit directement au château de Corny, où se trouvait le prince Frédéric-Charles.

M. LE PRÉSIDENT. — C'était le 18 octobre?

M. HOUSELLE. — Je ne peux pas affirmer juste le jour. Dans ce moment, nous savions à peine les jours où l'on vivait.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous dites qu'ils venaient du pont de Novéant?

M. HOUSELLE. — Oui; ils passaient par derrière le village; ils retournaient vers Metz à travers Corny, et ils venaient du pont de Novéant.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous aviez vu le maréchal Bazaine au Mexique?

M. HOUSELLE. — Oui, monsieur; j'ai assisté à deux sièges, au Mexique, avec le maréchal, et j'ai même travaillé dans son jardin, où je l'ai vu bien des fois, étant à Mexico.

M. STREIFF, maître d'hôtel au château de Corny. — Dans le cours d'octobre 1870, j'ai vu venir au château de Corny une voiture conduite par un officier prussien. J'ai vu repartir la voiture. La personne qui est venue avec est entrée dans la chambre du prince Frédéric-Charles, dans la maison. J'ai vu repartir la voiture une demi-heure après. Le personnage qui était sur la voiture avait un chapeau de feutre gris, paletot gris ou noir. La voiture est partie du côté de Metz. Les Prussiens disaient : « C'est Bazaine. » D'autres disaient : « Changarnier : » Qui était-ce? Je n'en sais rien.

Lors de la capitulation de Metz, les Prussiens m'ont appelé à la cuisine et ils m'ont dit : « Voilà le maréchal Bazaine. » J'ai regardé le personnage, qui est entré dans la maison. Qui était-ce? je n'en sais rien. Ce monsieur est resté un certain temps, et il est parti du côté de Pont-à-Mousson. On m'a dit qu'il était venu plusieurs fois au château de Corny, mais je ne l'ai vu que cette fois.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Il paraît qu'un domestique de la maison de M. de Corny a déclaré à M. Fournier que le maréchal Bazaine y était venu voir le prince Frédéric-Charles. Ce n'est pas vous qui avez fait cette déclaration?

M. STREIFF. — Non, c'est l'autre domestique qui était avec moi qui a parlé à M. Fournier; mais ce domestique m'a dit qu'il n'avait pas déclaré à M. Fournier que c'était le maréchal Bazaine.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Quel est son nom?

M. STREIFF. — Justin Aubertot.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — On l'entendra.

M<sup>e</sup> LACHAUD. — Parfaitement, vous ferez très-bien.

M. GUÉPRATTE, sculpteur à Chazelles, près Metz. — Quelques jours après le blocus, le maréchal Bazaine arrivait à Moulins. Il était à cheval, et me demanda le chemin pour aller au fort Saint-Quentin.

Le 22 septembre, je l'ai vu causer avec M. Arnous-Rivière, et il lui dit : « Commandant (je crois), vous donnerez des ordres aux autorités de la commune pour faire fermer les cabarets à dater de neuf heures, et que personne ne circule dans les rues. »

Quelques jours après, j'ai vu le maréchal au bout du pont de Moulins. J'entends arriver des chevaux; je ne marchais pas vite; je m'arrête, et je vis passer le maréchal Bazaine avec un trompette d'artillerie, et un chasseur ou un hussard qui portait un fanion blanc. Un peu plus tard, je les vis revenir seuls; je leur dis : Comment, vous revenez seuls? — Oui, me dirent-ils, nous avons ordre de revenir au Ban-Saint-Martin.

M. LE PRÉSIDENT. — Quel jour cela se passait-il?

M. GUÉPRATTE. — C'était le 26 ou 27 septembre, je ne me rappelle pas bien la date.

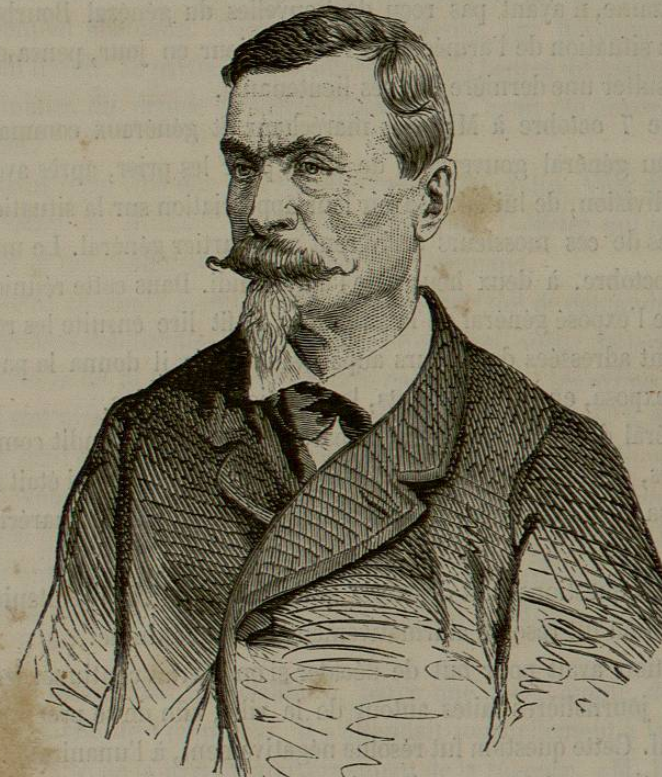
M. LE COMMANDANT SAGET. — Du 16 au 20 septembre, nous avons établi des batteries pour tirer sur le château de Frescati. Entre le 7 et le 18 octobre, j'ai reçu un ordre ainsi conçu : « Ne plus tirer sur Frescati, où il a été reconnu qu'il n'y a pas de troupes. » — C'était le dernier paragraphe d'une note envoyée par l'état-major général du 2<sup>e</sup> corps.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Quelle impression avez-vous éprouvée en recevant cet ordre?

M. SAGET. — A ce moment, cet ordre ne nous occasionna aucune impression. Pour nous,

ce n'était qu'une consigne, comme beaucoup d'autres. C'est seulement plus tard que j'ai pu rapprocher ce fait d'un autre fait : un jour, le commandant d'un des forts m'a dit avoir reçu l'ordre de ne pas tirer dans la direction d'Ars, et, la date de cet ordre coïncidant avec celle de l'ordre qui m'avait été donné à moi-même, il m'a semblé qu'il y avait là un rapprochement qui n'était peut-être pas tout à fait fortuit.

*La séance est levée.*



MERCIER, peintre en bâtiments.

AUDIENCE DU 11 NOVEMBRE.

M. DELAMARRE, maréchal des logis de chasseurs. — Dans la première quinzaine d'octobre, j'étais de grand-garde à Saint-Privat, en avant de Montigny. Vers minuit ou une heure du matin, j'entendis le bruit d'une voiture, et, un peu plus tard, je pus distinguer qu'elle venait du côté de Metz. Arrivée à quelques pas de la vedette, la voiture s'arrêta; j'eus alors une altercation avec le cocher, parce qu'il ne s'était pas arrêté de suite. — J'ouvris la portière de la voiture, ou elle me fut ouverte, et je cherchai à enflammer une allumette, de manière à distinguer qui était dans cette voiture.

A ce moment, le cocher fouetta ses chevaux : ceux-ci prirent le galop, et je fus heurté par